

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE DE L'ENERGIE ET DES PME



DECLARATION DE TUNIS
Tunis, 28 Septembre 2005



Réunis à Tunis du 26 au 28 septembre 2005 à l'invitation de la Tunisie dans le cadre de l'organisation prochaine de la 17^e conférence africaine des ministres de l'industrie (CAMI XVII), les Ministres et Chefs de délégations¹ participant à la Conférence sous-régionale sur l'amélioration de la compétitivité industrielle et la promotion de l'emploi en Afrique du Nord :

- Conscients que l'intégration industrielle des pays de la région est une composante essentielle du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et rappelant que l'initiative pour le renforcement des capacités productives en Afrique (IRCPA), adoptée lors de la 16^e conférence africaine des ministres de l'industrie de décembre 2003 (CAMI XVI) et adoptée par les Chefs d'Etats africains à Adis-Abéba en juillet 2004 comme la composante du développement industriel durable du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD),
- Rappelant le principe d'adoption d'approches sectorielles et régionales, conformément à l'orientation préconisée par la 15^e conférence des Ministres africains de l'industrie (CAMI XV) sur proposition de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI),
- Soulignant l'importance d'une mise en œuvre accélérée de l'initiative pour le renforcement des capacités productives (IRCPA) et sa facilité flexible,
- Reconnaissant le rôle crucial de l'ONUDI dans la réalisation de ces objectifs, et plus généralement dans le renforcement des capacités productives en Afrique ainsi que le rôle du Bureau International du Travail (BIT) en matière de soutien de la promotion de l'emploi et du développement de la petite et moyenne entreprise (PME),
- Soulignant les recommandations de la première réunion sous-régionale de la CAMI pour les pays de l'Afrique du Nord tenue à Rabat, Maroc du 9 au 11 juin 2003 et notamment :
 - l'identification des secteurs de l'agro-industrie, du textile-habillement et des équipements de transport en tant que secteurs prioritaires et stratégiques pour la région de l'Afrique du nord dans la mise en œuvre de l'IRCPA ;
 - la volonté de parvenir à une réelle compétitivité industrielle avec des effets multiplicateurs sur l'emploi productif et la création d'emplois décents afin de faire face aux défis de la mondialisation ;
 - l'impérieuse nécessité d'harmoniser les politiques économiques et industrielles de la région et de renforcer l'intégration, la complémentarité et le partenariat industriels ;

¹ Liste des ministres et des chefs de délégation :

- Reconnaissant la dimension stratégique des industries du textile et de l'habillement, des industries agro-alimentaires et des équipements de transport notamment les composants auto et matériels roulants dans les équilibres socio-économiques des pays de l'Afrique du Nord en matière de contribution à l'emploi, aux échanges commerciaux ainsi qu'à la stabilité et la prospérité de la région,
- Conscients de la nécessité de consolider ces secteurs pour qu'ils puissent poursuivre leur forte contribution à la réalisation des objectifs de développement des pays de la région et de leur permettre de continuer la mise en œuvre des réformes et des politiques de libéralisation et d'ouverture nécessaires à leur intégration dans l'économie mondiale,
- Considérant l'importance des dits secteurs dans le processus d'intégration économique Sud-Sud et Nord-Sud et les complémentarités existantes en matière d'investissement, de production, de commerce, d'innovation, de transfert technologique et de diffusion du savoir et du savoir-faire,
- Ayant examiné attentivement les recommandations issues des organisations professionnelles des secteurs privés et publics et des institutions d'appui formulées au niveau des rapports portant sur les secteurs des industries alimentaires, textile-habillement et équipements de transport qui portent une attention particulière aux secteurs transversaux,
- Prenant acte des interventions et des débats de cette Conférence sur les thèmes de la compétitivité, de la concurrence, du partenariat et de l'emploi ;
- Compte tenu de l'importance du secteur textile dans l'économie des pays d'Afrique du Nord et sensibles à la situation préoccupante de la chaîne de valeurs coton/textile/habillement et conscients de l'importance des défis qui doivent être relevés du fait de l'achèvement du processus d'abolition des quotas dans le cadre de l'Accord multifibre (AMF) et des Accords textiles-vêtements (ATV) depuis le 1^{er} janvier 2005,
- Constatant l'érosion accélérée des parts de marché d'exportation des produits textiles notamment depuis la suppression des dits AMF et des ATV, et soucieux des conséquences attendues des négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'accès aux marchés des produits non agricoles,
- Convaincus que les nouveaux enjeux auxquels fait face la région, constituent des défis communs appelant une action conjointe impliquant aussi bien les secteurs privés et publics et les acteurs concernés en vue de consolider les acquis du secteur industriel et de déployer ses potentialités et ses perspectives de développement à des fins de maîtrise des marchés ;

S'engagent à :

1. Agir solidairement pour renforcer l'intégration régionale sur la base des principes de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives en Afrique ; dans ce contexte, les Ministres et chefs de délégations :

- se félicitent du progrès du processus d'intégration Sud-Sud, matérialisé notamment par la zone de libre échange arabe (ZLEA) qui permet la franchise totale, les accords bilatéraux, l'Accord d'Agadir portant création d'une zone de libre échange entre la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Jordanie ;
- se proposent d'accorder une attention particulière à la mise à niveau des secteurs industriels de la Mauritanie ;

2. Favoriser les investissements dans la région et exploiter les opportunités existant dans les diverses activités industrielles, notamment en mettant en valeur les synergies et en développant les complémentarités à tous les niveaux en fonction des spécificités de chacun des pays de la région ;

3. Œuvrer pour la mise en place de mécanismes et programmes communs entre les pays de la région en vue d'y attirer des ressources non-génératrices d'endettement notamment les investissements étrangers directs, les investissements en portefeuille, les dons, les fonds d'assistance technique, et les ressources issues de la Diaspora, et d'ériger l'ensemble des pays de la sous-région en un espace de prédilection du partenariat régional et international ;

4. Promouvoir les actions de partenariat entre les opérateurs de la région à travers l'organisation d'un forum annuel de partenariat, de sous/co-traitance ;

5. Œuvrer pour la mise en place, conformément aux engagements internationaux :

- de règles d'origine à même de permettre le cumul entre les pays de la zone et à rechercher tout aménagement permettant d'améliorer le « sourcing » des entreprises industrielles ;
- de labels communs de qualité notamment les appellations d'origine contrôlées (Label AOC) ;

6. Favoriser le partenariat, la coopération et la compétitivité du secteur par une politique volontariste de soutien à la formation, à la recherche, au développement, à la mise à niveau et à l'innovation technologique, à la diffusion des bonnes pratiques et aux échanges d'informations sur les marchés ; à cet effet, sont recommandées :

- la mise en œuvre d'une plateforme sur la Toile Internet et d'un réseau d'informations dédiés à la communication et aux échanges au sein des divers secteurs industriels, ainsi que l'instauration d'un dialogue interrégional ;

- la mise en place d'un réseau nord-africain de centres techniques spécialisés pour la promotion du partenariat technique, de la formation, des métiers, des compétences et des programmes de recherche communs ;

7. Inviter les institutions internationales notamment l'ONUDI et le BIT à faciliter l'échange des bonnes pratiques et des expériences réussies au bénéfice des pays de la région ;

8. Mettre en œuvre, avec le soutien de l'ONUDI en tant que chef de fil, et dans le cadre de l'IRCPA, un programme de développement de la recherche et de l'innovation destiné aux industriels de la région pour favoriser la migration vers des activités innovantes et évoluer vers des productions à forte valeur ajoutée ; à cet égard, la création d'un Réseau régional de transfert et de diffusion de technologies et de compétences notamment dans le cadre de pôle de compétitivité et de parcs technologiques est fortement recommandée ;

9. Favoriser l'intégration des pays d'Afrique du Nord aux initiatives régionales et internationales pour stimuler la compétitivité et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME) industrielles ;

10. Inviter les partenaires concernés à renforcer les politiques et les stratégies capables d'améliorer le climat d'affaires, l'environnement institutionnel et légal, y compris la chaîne logistique au sein de la région et ce, pour une meilleure intégration régionale, une fluidité des échanges commerciaux et une meilleure prévisibilité en vue de la réduction des coûts de transaction ;

11. Identifier les solutions communes et appropriées au problème de l'érosion des préférences tarifaires en vigueur -dont bénéficient les pays d'Afrique du Nord au sein de l'espace euro-méditerranéen -à laquelle pourraient conduire les négociations multilatérales dans le domaine de l'accès aux marchés des produits non agricoles ;

12. Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec l'ONUDI et le BIT et en étroite concertation avec le secteur privé de la région, des plans d'actions sectoriels pour les trois secteurs retenus, à même de renforcer les capacités productives et la facilité financière d'appui y afférente ; il s'agit d'assurer ainsi l'intégration et la complémentarité industriels afin de permettre les synergies possibles en fonction du potentiel de chaque pays ; la coopération avec les partenaires sociaux sera valorisée autant que faire se peut ;

13. Œuvrer à la mise en place et/ou au renforcement d'un réseau d'observatoires sectoriels nationaux à court terme ainsi qu'à la création d'un observatoire régional sur la compétitivité et l'emploi à moyen terme tout en commençant par les secteurs prioritaires pour favoriser l'échange d'informations, d'expériences et d'opportunités de partenariat et de la sous/co-traitance ;

14. Inviter les associations professionnelles nationales à réactiver l'Union Maghrébine du Textile et de l'Habillement (UMATEC) et étendre sa base associative au pays non encore adhérents ;

15. Les Gouvernements des pays de la région ainsi que les bailleurs de fonds sont invités à contribuer au financement de la facilité d'appui à l'IRCPA et à mettre à profit les instruments de financement bilatéraux et régionaux, ainsi que les nouveaux mécanismes qui seraient mis en place pour le financement des mesures exposées ci-dessus ;

16. Le Ministre tunisien, en tant que pays hôte de la Conférence sous-régionale sur l'amélioration de la compétitivité industrielle et la promotion de l'emploi en Afrique du Nord, présentera à ses pairs, les conclusions et les recommandations de cette Conférence lors de la CAMI XVII ; il proposera au Président en exercice de la CAMI de présenter l'ensemble des conclusions et recommandations des différentes Conférences sous-régionales à la prochaine conférence générale de l'ONUDI, prévue en fin novembre 2005 ;

17. Les Ministres en charge de l'industrie en Afrique du Nord recommande la mise en place d'un comité composé de représentants des secteurs privés et publics afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des décisions-recommandations de cette Conférence.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.